

KERRFiche de Données de Sécurité
conformément au Règlement (CE) numéro 1907/2006 (REACH)MSDS
992-2951

Date de révision : 03 mai 2009

PARTIE 1**Identification du produit et de la société**1.1 Nom du produit**TAB (2000) LIQUID REGULAR**1.2 Utilisation du produit/application :

Matériau pour couronnes et bridges temporaires.

1.3 Société (nom, adresse et numéro de téléphone pour toute information)**KERR ITALIA S.r.l.**

Via Passanti, 332

84018 Scafati (SA) - Italie

Téléphone vert : 00-800-41-050-505

1.4 Numéro de téléphone pour les urgences (conformément à la directive 99/45/CE, article 17)

+39.081.8508.325 (08h00 - 17h00, heure d'Europe, GMT+1)

Adresse e-mail : safety@kerrhawe.com**PARTIE 2****Identification des dangers**2.1 Classification des dangers (conformément aux directives 67/548/CEE et 99/45/CE)

Hautement inflammable ; irritant ; sensibilisant.

2.2 Autres dangers

Aucun.

PARTIE 3**Composition/Informations sur les composants**

(conformément aux directives 67/548/CEE, 99/45/CE et 2001/58/CE)

3.1 Ingrédients dangereux

INGREDIENTS DANGEREUX	%	SYMBOLES DE DANGER	PHRASES DE RISQUE	N° CAS	N° EINECS
Méthacrylate de méthyle monomère	> 90	F, Xi	11-36/37/38-43	80-62-6	201-297-1
Diméthacrylate d'éthylène	< 10	Xi	37-43	97-90-5	202-617-2
N,N diméthyl-p-toluidine	< 1	T	23/24/25-33-52/53	99-97-8	202-805-4
Hydroquinone	< 0,1	Xn ; N	22-40-41-43-68-50	123-31-9	204-617-8

3.2 Autres ingrédients qui ne sont pas dangereux

Aucun.

PARTIE 4**Mesures de premiers secours**

4.1 Traitement en cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.

4.2 Traitement en cas de contact avec la peau : Laver avec du savon et de l'eau.

4.3 Traitement en cas d'inhalation (respiré) : Déplacer la personne à l'air frais. Administrer de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle, le cas échéant.

4.4 Traitement en cas d'ingestion (avalé) : En cas d'ingestion peu probable, appeler immédiatement un médecin et lui montrer cette fiche de données de sécurité. POUR LE MEDECIN, administrer un verre d'huile de paraffine. L'inhalation d'une petite quantité de vomit contenant la substance peut causer des lésions des poumons. En cas de gastrolyse, il est préférable d'intuber le patient.

PARTIE 5**Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée (en respectant la distance de sécurité), dioxyde de carbone, mousse et produit chimique en poudre.

5.2 Moyens d'extinction interdits : Jet d'eau.

5.3 Mesures spéciales de lutte contre l'incendie : Conserver à l'écart des flammes et d'autres sources de chaleur. Refroidir le matériau exposé à des températures élevées avec de l'eau pulvérisée. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager vers des sources d'inflammation.

5.4 Risques inhabituels d'incendie et d'explosion : Les récipients hermétiques exposés à des températures élevées peuvent éclater par explosion suite à une polymérisation. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager vers des sources d'inflammation.

5.5 Equipement de protection spécial : Blouse hermétique aux liquides et aux gaz ; appareil respiratoire autonome.

PARTIE 6**Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

6.1 Précautions individuelles : En cas de forte concentration de vapeur, évacuer la zone et éliminer les sources d'inflammation. Absorber les déversements avec des matériaux inertes et les disposer dans un récipient adapté pour leur élimination. Se référer aux mesures de précaution figurant dans les autres parties.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter de verser la substance dans les égouts.

6.3 Méthodes de régénération : Incinérer le liquide dans un équipement adapté (sable, terre, vermiculite, terres à diatomées pourront être utilisés comme matériaux absorbants). Eliminer conformément aux réglementations locales.

PARTIE 7**Manipulation et stockage** (conformément à l'article 5 de la directive 98/24/CE)

7.1 Précautions d'emploi : Conserver à l'écart des sources d'inflammation. Eviter toute exposition à des sources de chaleur excessive.

7.2 Précautions en cas d'incendie et d'explosion : Eteindre toutes les sources d'inflammation. Les vapeurs peuvent produire des mélanges explosifs avec l'air. Le produit peut être chargé électrostatiquement. Toujours utiliser avec des équipements mis à la terre.

7.3 Conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais, à l'abri de la lumière et dans des récipients bien fermés. Conserver à l'écart des sources d'inflammation.

7.4 Récipient(s) suggéré(s) : Les récipients hermétiques d'origine fournis par le fabricant.

7.5 Indication pour une conservation combinée : Eviter tout contact avec les agents oxydants, peroxydes, catalyseurs, amines et les composés de métaux lourds.

7.6 Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser le produit s'écouler dans les égouts et eaux.

7.7 Autres précautions : Utiliser conformément aux indications. Ne pas fumer.

PARTIE 8**Contrôle de l'exposition/Protection individuelle**

<u>8.1 Valeurs limites d'exposition</u> :	(MMA) : <u>TWA</u> : 50 ppm (205 mg/m ³) ; <u>VLE</u> : 100 ppm (410 mg/m ³) ;
<u>8.2 Contrôle de l'exposition</u>	
<u>8.2.1 Mesures de précaution</u> : (conformément à la directive 89/686/CEE et l'article 4 de la directive 98/24/CE)	
Ventilation :	<u>Ventilation du local par aspiration</u> : Suffisant pour maintenir la concentration de vapeur en dessous des limites d'exposition. <u>Ventilation spéciale</u> : Aucune. <u>Ventilation (générale) mécanique</u> : Aucune. <u>Autre ventilation</u> : Aucune.
Protection des voies respiratoires :	Si la concentration de vapeur est supérieure aux limites d'exposition, utiliser un appareil de respiration autonome.
Protection des mains :	Gants imperméables de type caoutchouc butylique ou néoprène.
Protection des yeux :	Lunettes de sécurité.
Protection de la peau :	Manipuler en respectant une bonne hygiène personnelle et les mesures de sécurité. Toute exposition inutile au produit non polymérisé est à éviter.
Autres équipements de protection :	Solution de lavage oculaire. Il est préférable d'utiliser une blouse de laboratoire.
<u>Les mesures énumérées dans ce paragraphe sont à considérer comme des indications et NON comme des prescriptions (89/656/CEE).</u>	
<u>8.2.2 Contrôle de l'exposition dans l'environnement</u> Sans objet.	

PARTIE 9	
Propriétés physiques et chimiques	
<i>9.1 Informations générales</i>	
<u>Aspect</u> : Liquide incolore.	<u>Odeur</u> : Odeur âcre et fruitée.
<i>9.2 Informations relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement</i>	
<u>pH</u> : Sans objet. <u>Point d'ébullition</u> : 100 °C <u>Point éclair</u> : 10 °C (TCC) <u>Inflammabilité</u> : Oui. <u>Limite d'explosivité inférieure</u> : 2,1 <u>Limite d'explosivité supérieure</u> : 12,5 <u>Propriétés d'oxydation</u> : Aucune. <u>Pression de vapeur</u> : 40 mbar à 20 °C	<u>Densité relative</u> : >1 g/ml à 20 °C (MMA) <u>Densité</u> : 0,943 g/ml à 20 °C <u>Solubilité</u> : 15,9 g/l (dans l'eau) <u>Coefficient de partage n-octanol/eau</u> : 1,38 (MMA) <u>Viscosité</u> : 0,63 mPa/sec à 20°C (Brookfield) <u>Densité de vapeur (air = 1)</u> : >1 à 20 °C (MMA) <u>Taux d'évaporation (n-butane = 1)</u> : 3,1 (MMA) <u>Point de fusion</u> : -48,2 °C (MMA)
<i>9.3 Autres informations (conformément à la directive 94/9/CE) :</i>	
<u>Miscibilité</u> : Non déterminée.	<u>Conductibilité</u> : Sans objet.
<u>Solubilité dans les lipides</u> : Non déterminée.	<u>Groupe de gaz</u> : Sans objet.

PARTIE 10
Stabilité et réactivité
<u>Stabilité</u> : Le produit est stable s'il est stocké conformément aux indications.
<u>10.1 Conditions à éviter</u> : Chaleur, lumière, vieillissement, contamination et sources d'inflammation.
<u>10.2 Matières à éviter (incompatibilité)</u> : Réducteurs et oxydants. La substance à une forte action dissolvante et peut ramollir la peinture et le caoutchouc.
<u>10.3 Produits de décomposition dangereux</u> : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée.
<i><u>Autres précautions</u> :</i>
<u>Produits à polymérisation dangereuse</u> : Aucun.
<u>Signification pour la sécurité en cas de changement de l'aspect physique</u> : Aucune.
<u>Stabilisateurs</u> : Le produit est stabilisé avec de l'hydroquinone (cf. aussi la partie 3.1).

PARTIE 11**Informations toxicologiques**

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :

Non.

Effets et dangers du contact avec les yeux : Le liquide ou une forte concentration de vapeurs peuvent causer des irritations.

Effets et dangers du contact avec la peau : Peut causer des éruptions cutanées.

Effets et dangers de l'inhalation (respiré) : Une exposition prolongée peut causer des céphalées, nausées, vertiges, une somnolence et une perte de connaissance.

Effets et dangers de l'ingestion (avalé) : Peut causer des troubles gastro-intestinaux.

Effets d'une exposition prolongée : Une exposition prolongée au produit peut causer de violentes céphalées, des nausées, une perte de connaissance, une somnolence et de l'anorexie.

Effets toxicocinétiques : Aucun connu.

Effets sur le métabolisme : Aucun connu.

Données toxicologiques des ingrédients :

Méthacrylate de méthyle monomère	LD ₅₀ (voie orale rat)	> 5000 mg/Kg (OCSE 401)
	LD ₅₀ (voie cutanée lapin)	> 5000 mg/Kg
	LC ₅₀ (inhalation rat/4 h)	> 29,8 mg/l
DMPT	LC ₅₀ (inhalation rat/4 h)	1400 mg/m ³
Diméthacrylate d'éthylène	LD ₅₀ (voie orale rat)	3300 mg/Kg
	LD ₅₀ (voie orale souris)	2000 mg/Kg
Hydroquinone	LD ₅₀ (voie orale rat)	302 mg/Kg
	LD ₅₀ (voie cutanée mammifère)	5970 mg/Kg

PARTIE 12**Informations écologiques**

Aucun effet dangereux écologique de ce produit n'est connu.

12.1 Ecotoxicité : Non disponible.

12.2 Mobilité : Non disponible.

12.3 Persistance et dégradabilité : 32% après 28 jours.

12.4 Potentiel de bioaccumulation : Non disponible.

12.5 Résultat de l'évaluation PBT (Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement) : Non disponible.

12.6 Autres effets nocifs : Non disponibles.

Données sur la toxicité aquatique des ingrédients :

Méthacrylate de méthyle monomère	LC ₅₀ (oncorhynchus mykiss, 96 h)	> 79 mg/l (OCSE 203, GLP)	
	EC ₅₀ (daphnia magna, 48 h)	69 mg/l (OCSE 202, 48 heures)	
	NOEC (daphnia magna, 21 jours)	37 mg/l (OCSE 202/2, flux)	
	Facilement biodégradable : 94 % (OCSE 301 C, 14 jours)	EC ₃ (scenedesmus quadricauda)	37 mg/l (DIN 38412/9, 8 jours)
		EC ₅₀ (selenastrum capricornutum)	170 mg/l (OCSE 201, 96 heures)
		EC ₀ (pseudomonas putida)	100 mg/l

PARTIE 13**Considérations relatives à l'élimination**

Éliminer conformément aux réglementations locales.

PARTIE 14**Informations relatives au transport**14.1 Transport maritime (IMDG)

Numéro UN : 1247 Classe : 3 Groupe d'emballage : II

Numéro EMS : F-E, S-D

Stockage/catégorisation : Catégorie B ;

Quantité limitée : 1 l

Nom d'expédition correct : Méthacrylate de méthyle monomère, stabilisé.

14.2 Transport aérien (ICAO/IATA)

Numéro UN : 1247 Classe : 3 Groupe d'emballage : II Etiquette : 3 (Liquide inflammable)

Quantités maximales : 5 l (aéronef passager) ; 60 l (seulement aéronef cargo)

Quantité limitée : 1 l Nom d'expédition correct : Méthacrylate de méthyle monomère, stabilisé.

14.3 Transport par rail/route (RID/ADR)

Numéro UN : 1247 Classe : 3 Groupe d'emballage : II ;

Numéro d'identification de danger : 339

Étiquette : 3

Nom d'expédition correct : Méthacrylate de méthyle monomère, stabilisé.

Quantité limitée : LQ4 : (3 l/30 Kg pour les paquets combinés, 1 l/20 Kg pour les paquets simples/palettes).

PARTIE 15 (Classification conformément aux directives 67/548/CEE et 99/45/CE)**Informations réglementaires**

Aucun étiquetage de danger nécessaire.

Ce produit est un dispositif médical exempt (directive 1999/45/CE, article 1, paragraphe 5g).

PARTIE 16**Autres informations**16.1 Phrases de risque de tous les composants

- 11 Facilement inflammable.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- 22 Nocif en cas d'ingestion.
- 23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- 33 Danger d'effets cumulatifs.
- 40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.
- 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

- 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 68 Possibilité d'effets irréversibles.

16.1.1 Phrases de sécurité de tous les composants

- 2 Conserver hors de la portée des enfants.
- 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.
- 24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement avec une grande quantité d'eau et consulter un ophtalmologiste.
- 37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
- 46 En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

16.2 Sources des données principales utilisées pour la compilation de la Fiche de Données de Sécurité :

European Chemicals Bureau (ECB – www.ecb.jrc.it)
 European chemical Substances Information System (ESIS - www.ecb.jrc.it/esis)
 ACGIH (www.acgih.org)
 NIOSH (www.cdc.gov/niosh/)
 OSHA (www.osha.gov/)
 UE (www.europa.eu/index_it.htm)
 IARC (www.iarc.fr/)
 NTP (www.ntp.niehs.nih.gov)

Directives de la Communauté européenne :

67/548/CEE :	Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses.
99/45/CE :	Directive concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses.
2001/58/CE :	Deuxième modification de la directive 91/155/CEE définissant, en application de l'article 14 de la directive 99/45/CE, les modalités du système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses et, en application de l'article 27 de la directive 67/548/CEE, les modalités du système d'information spécifique relatif aux substances dangereuses.
89/656/CEE :	Directive concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de protection individuelle (troisième directive particulière au sens de l'article 16 (1) de la directive 89/391/CEE).
89/686/CEE :	Rapprochement des législations des Etats membres relatives aux équipements de protection individuelle.
94/9/CE :	Rapprochement des législations des Etats membres pour les appareils et les systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles.
98/24/CE :	Protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Histoire de modification du document : Première version en conformité avec le Règlement (CE) numéro 1907/2006 (REACH).

AVERTISSEMENT : PRODUIT POUR USAGE PROFESSIONNEL

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur les données actuellement disponibles et sur toutes nos connaissances concernant une manipulation correcte du produit dans des conditions normales. Toute utilisation de ce produit en dehors des indications figurant sur cette fiche ou l'utilisation de ce produit selon toute autre méthode/procédure s'effectuera exclusivement sous la responsabilité de l'utilisateur. Ce document ne constitue aucune